

ALS EXPRESS
Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 euros
Siège social : 7 Place de l'hôtel de ville
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

910 756 907 RCS Bobigny

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

DU 23 JANVIER 2024

Le 23 Janvier 2024, Aulnay-Sous-Bois, à 12 heures

Le capital social comporte 2000 actions de 10 euros détenu par Madame ZABOUBI Sabrina demeurant au 46bis rue Edouard Vaillant, 93350 Le Bourget.

Propriétaire de de 2000 actions de 10 euros composant le capital social de la Société ALS EXPRESS,
a pris les décisions suivantes :

- Suppression d'une partie de l'objet social
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION
SUPPRESION D'UNE PARTIE DE L'OBJET SOCIAL

La Société decide supprimer l'activité: déménagement"

DEUXIEME DECISION –

MISE EN HARMONIE DES STATUTS

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

Article 4 – Objet social

La société a pour objet :

Le Transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes, Transport de marchandises, location de véhicules avec conducteur destinés aux transports de marchandise à l'aide de véhicules de moins de 3.5 tonnes.

TROISIEME DECISION –

POUVOIRS

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

L'associé unique et Président de séance



ALS EXPRESS
7 place de l'Hôtel de Ville
93600 Aulnay-sous-Bois
Email : alsexpress2022@gmail.com
910 756 907 R.C.S. Bobigny